

DE ROUBAIX TOURCOING

L'INTERNATIONALE ECONOMIQUE

Les conversations de Cannes s'orientent dans un sens favorable à la paix du monde...

Alex Will

La proposition de M. Lloyd George portant sur la réunion d'une Conférence internationale économique...

Nous croyons que c'est vraiment dans l'ordre économique et financier des choses que se trouvent les complications et aussi la solution des problèmes internationaux...

Si la Russie veut donner des garanties pour le commerce et des crédits pour l'exécution de ses engagements financiers...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

C'est dans ce sens que doit être résolu le problème allemand des réparations. L'essentiel c'est de recevoir de l'argent. D'une conversation que j'ai eue avec M. Loucheur...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

Le Conseil suprême de Cannes aura accompli une œuvre fort utile s'il parvient à recueillir pour la conférence économique de mars prochain la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique...

RESSUSCITE !

Un enfant a été rappelé à la vie par un baiser de sa mère

Rome, 7 janvier. — Après une violente attaque de bronchite, un garçon de 12 ans, nommé Rocco Casarola, dont les parents habitent à Pizzo (Calabres), a été déclaré mort par le médecin, qui signa le permis d'inhumer.

Dix-sept heures après, la mère du jeune dévot donna à son enfant un suprême baiser. Aussitôt, le petit Rocco se redressa et se leva, tout à fait rétabli de sa maladie.

Sur les registres de l'état civil, on a inscrit : « Mort de bronchite le 4 janvier, ressuscité le 5 janvier. »

Un drame de l'adultère UN JEUNE HOMME A TUE UN MARI MENACANT

Orléans, 7 janvier. — Dans la soirée de jeudi, vers 5 heures 30, le nommé Charles Varennes 40 ans, directeur du théâtre forain, se présentait chez M. Sergent père, chez qui se trouvait le fils de ce dernier, Fernand Sergent, âgé de 19 ans, qui est ouvrier boulanger.

En apercevant M. Varennes, le fils Sergent s'arma d'un revolver et tira sur lui deux balles qui atteignirent M. Varennes à la main et au ventre.

Le blessé, transporté à l'hôpital, y est mort dans la soirée.

D'après les premiers renseignements recueillis sur cette affaire, M. Varennes aurait reproché au jeune Sergent d'avoir eu des relations avec sa femme.

Le meurtrier, qui a été mis à la disposition du procureur de la République, déclare qu'il aurait été menacé par Varennes et qu'il s'est cru en état de légitime défense.

Un jeune homme est soupçonné d'avoir jeté à l'eau son amie IL A ETE ARRETE

Toussous, 7 janvier. — Dans la nuit du 1er janvier, un jeune homme de 22 ans, Paul Pailhès, se présentait à la police, déclarant que son amie, Antoinette Bacou, s'était jetée volontairement dans le canal du Midi, en se rendant au bal, avec deux autres jeunes filles et trois jeunes gens, et qu'il avait vainement tenté de la sauver et se jetant à son tour dans le canal.

L'enquête ouverte sur ce drame vient d'aboutir à l'arrestation de Paul Pailhès, car l'hypothèse du suicide, d'abord admise, est en ce moment, paraît-il, abandonnée après l'arrestation de Paul Pailhès.

L'enquête, qui se poursuit, pourra seule dire si on est en présence d'un crime ou d'un suicide survenu après querelle entre les deux amants.

"Tommies" et "Poilus" ont fraternisé à Nantes

Nantes, 7 janvier. — Cet après-midi est arrivée à Nantes, la délégation des Anciens Combattants anglais de la "British Legion", invités par l'Union Nationale des Combattants français.

La délégation, qui a à sa tête le major Dudley Taylor, est composée de l'amiral Elliot, des colonels Vivian Hawick, Abbot, du major Barlow, des capitaines Towse, Godfrey et du lieutenant Abraham. Elle est accompagnée de M. le général de Boisduy, représentant le ministre de la Guerre, l'amiral Jaurès, représentant le ministre de la Marine; le commandant Bellay, représentant le ministre des Pensions, et de MM. Bertrand et Tesseyre, députés.

Le cortège s'est formé pour se rendre à la mairie, où le maire, au nom de la ville, a salué les représentants de la "British Legion".

Il a rappelé le séjour d'une fraction de l'armée anglaise à Nantes pendant la guerre et le souvenir sympathique qu'elle y a laissé.

Il a terminé en exprimant pour l'avenir une union plus étroite entre la France et l'Angleterre, pour le plus grand bien de la paix du monde.

Une jeune pupille de la Nation a offert une gerbe de fleurs au major Dudley Taylor et à l'amiral Elliot. Puis le major Dudley Taylor, prenant à son tour la parole, a proclamé la sympathie qui existe entre les Anciens Combattants Anglais et Français et a ajouté que si quelquefois des difficultés peuvent surgir entre les deux pays, c'est que le temps ne peut s'être toujours beau, mais, a-t-il dit, nous pensons que les 700.000 héros que nous avons laissés chez vous ont un gage de amitié la plus forte du monde.

Après quelques mots de M. Tesseyre, député, le cortège s'est reformé pour traverser la ville.

A LA CONFERENCE DE CANNES

L'Allemagne peut-elle payer ?

OUI estiment Français et Belges

Cannes, 7 janvier. — La matinée de samedi n'a pas été marquée par d'importants progrès dans la question des réparations. Les pourparlers se poursuivent séparément entre ministres alliés d'une part et entre experts d'autre part.

Les experts étudient spécialement les facultés de paiement de l'Allemagne, de façon à obtenir du Reich qu'il s'acquitte de ses obligations dans toute la mesure de ses moyens.

Les délégués belges, appuyés par leurs collègues français, estiment, en effet, que l'Allemagne peut payer, en espèces, en 1922, une somme supérieure aux 500 millions de marks-or prévus dans les conversations de Londres. Ils ont fourni à cet égard une documentation. Ils sont d'avis que le Reich pourrait verser, au titre des réparations, au moins 300 millions de plus en espèces cette année.

La répartition des paiements Si cette opinion prévaut, comme il est vraisemblable, elle pose un second problème, celui d'ordre politique, à savoir comment ces paiements en espèces seront répartis entre les Alliés.

Dans les conversations de Londres, il avait été prévu que la Belgique recevrait la moitié des versements en espèces, de façon à tenir compte de son droit de priorité. Si ces versements sont élevés, la question se pose de savoir si la même proportion sera maintenue.

C'est sur ce sujet que portent plus particulièrement les conversations entre les ministres alliés.

M. Loucheur et M. Theunis en ont conféré notamment ce matin.

Les Ministres ont à ce sujet des pourparlers préparatoires.

A 11 heures 30, la commission des ministres chargés du problème des réparations s'est réunie au Cercle Nautique.

La réunion de la commission des ministres chargés de l'étude préliminaire du problème des réparations s'est terminée à 1 heure 30.

Les ministres ont pris connaissance de la réponse des experts au questionnaire qui leur avait été présenté sur la capacité de paiement de l'Allemagne. La discussion a donc porté sur la possibilité d'élever les paiements en espèces de l'Allemagne et de diminuer les paiements en nature.

Cet échange de vues, auquel ont surtout pris part MM. Loucheur, Theunis et Worthington Evan, sera repris ce soir, à six heures.

Il semble que les pourparlers préparatoires doivent se poursuivre encore lundi.

La question des garanties Cannes, 7 janvier. — Le Conseil suprême, qui ne devait pas se réunir aujourd'hui, a été convoqué pour ce soir, 7 heures.

On assure que l'objet de cette réunion serait de déterminer les conditions dans lesquelles l'Allemagne, conformément à l'article 231 du traité, aura l'équitable faculté de se faire entendre au sujet des garanties qui pourront lui être demandées par les alliés en vue de rétablir ses finances publiques.

Dans les milieux de la conférence, on estime que cette faculté de se faire entendre pourrait être donnée à l'Allemagne, à Paris, par l'entremise de la commission des réparations, suivant la procédure expressément prévue par le traité de paix.

L'Amérique assistera à la Conférence de Mars

On sait qu'une invitation formelle a été envoyée au gouvernement des Etats-Unis pour lui demander à participer, non plus seulement comme observateur, mais activement à la conférence internationale de mars prochain. C'est l'ambassadeur français lui-même qui donne cette nouvelle aux journalistes américains. Il a déclaré que les Etats-Unis accepteraient.

Cette entrée officielle de l'Amérique dans les affaires européennes est d'une extrême importance.

L'Autriche demande aide

Selon la "Chicago Tribune", M. Schuler, sous-secrétaire d'Etat aux Finances d'Autriche, a l'intention de partir pour Cannes dans le but de demander une aide immédiate en faveur de son pays. M. Schuler est arrivé hier à Paris et a aussitôt télégraphié à Cannes pour demander au Conseil suprême s'il consentait à le recevoir.

Un sous-officier a tué un soldat IL A ETE ARRETE POUR HOMICIDE PAR IMPRUDENCE

Clermont-Ferrand, 7 janvier. — Après avoir fait procéder à un tirage de cartouches dans un magasin du quartier du 59e d'artillerie, à Clermont-Ferrand, le maréchal des logis Louis Gourmillat, 19 ans, voulut tirer au mousqueton trois cartouches de guerre, dont il croyait avoir fait enlever la douille et par conséquent inutile. Le projectile partit et alla tuer net un canonnier, Pierre Planchin, 21 ans, inculpé d'homicide par imprudence le maréchal des logis Gourmillat a été écroué.

LES LOYERS LE SALAIRE DES MINEURS

La loi tend à surseoir aux expulsions de locataires

Le Journal Officiel promulgue la loi « tendant à surseoir aux expulsions de locataires ». En voici le texte :

1. Justifier qu'ils ont exécuté toutes les conditions imposées par leur contrat pour les usages locaux ou par décision judiciaire ;

2. Occuper ou s'engager à occuper dans la plus grande partie, l'immeuble donné en bail, soit par eux-mêmes, soit par les membres de leur famille qui l'occupaient antérieurement avec eux ;

3. Prendre l'engagement de payer, pendant toute la durée de la prorogation, en sus du loyer actuel, la majoration qui, à défaut d'accord amiable, sera fixée par le président statuant en référé ou par le juge de paix pour les loyers inférieurs à 600 francs, compte tenu des augmentations antérieures.

Article 2. — La présente loi est applicable à Paris, dans le département de la Seine et dans un rayon de 50 kilomètres des fortifications de Paris, ainsi que dans les communes de 10.000 habitants et au-dessus, dans les localités où le dernier recensement aura révélé un accroissement de population et dans les localités dont le pourcentage de destruction par le fait de la guerre est supérieur à 20 % au moment de la promulgation de la loi.

Article 3. — Les dispositions de l'article premier ne sont pas applicables au propriétaire qui justifiera de la nécessité d'occuper réellement le local à titre d'habitation par lui-même ou par ses ascendants ou descendants ou par les descendants ou ascendants de son conjoint.

Article 4. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

UN CADAVRE PARLA ET CE FUT UNE SCENE TRAGI-COMIQUE

Paris, 7 janvier. — Mme Marguerite Gaudel, concierge, 7, ferme Saint-Lazare, procédait hier après-midi, vers 3 heures 21, au nettoyage de l'immeuble, lorsque soudain en approchant d'un petit réduit assez obscur, elle recueillit, poussant un cri d'horreur, le cadavre d'une femme qui se trouvait étendue sur le sol.

Elle vint à peine de disparaître, qu'à son tour un corps apparut, qui déclina la plus vive hilarité. En tête marchaient deux gardiens de la paix portant un brancard; derrière venaient M. Torlet, commissaire, des inspecteurs et la concierge, tous jours en proie à une compréhensible émotion.

Elle venait à peine de disparaître, qu'à son tour un corps apparut, qui déclina la plus vive hilarité. En tête marchaient deux gardiens de la paix portant un brancard; derrière venaient M. Torlet, commissaire, des inspecteurs et la concierge, tous jours en proie à une compréhensible émotion.

Elle venait à peine de disparaître, qu'à son tour un corps apparut, qui déclina la plus vive hilarité. En tête marchaient deux gardiens de la paix portant un brancard; derrière venaient M. Torlet, commissaire, des inspecteurs et la concierge, tous jours en proie à une compréhensible émotion.

Elle venait à peine de disparaître, qu'à son tour un corps apparut, qui déclina la plus vive hilarité. En tête marchaient deux gardiens de la paix portant un brancard; derrière venaient M. Torlet, commissaire, des inspecteurs et la concierge, tous jours en proie à une compréhensible émotion.

Le procès Vilgrain IL COMMENCERA LE 17 JANVIER ET 120 TEMOINS SERONT CONVOQUES

L'affaire Vilgrain subit une certaine réévaluation. Nous avons pu savoir toutefois que le président de la cour de cassation, M. Pierre Ouhon, avec qui il s'est longuement entretenu. Ses derniers repas lui ont été servis par ses deux officiers du 60e de ligne. Il a fumé des pipes neuves achetées à la diligence de son valet de chambre, à commenter certaines pièces de son dossier.

Il se confirme qu'une quarantaine de témoins seront cités par l'accusation; mais la défense ne propose, en outre, de faire défiler à la barre les personnalités politiques et militaires susceptibles d'alléger les charges qui pèsent sur l'ancien sous-secrétaire d'Etat; plus de cent vingt témoins seraient convoqués.

L'affaire ne sera appelée au plus tôt que le 17 janvier.

UN ASSOMMEUR DE FEMMES ON A ARRETE LA "TERREUR" DE CHATOU

Un malfaiteur se livrait depuis quelque temps à des attaques à main armée sur des femmes, qu'il battait et dévalisait. Le Vésinet, Chatou et Rueil étaient ses lieux de prédilection.

A Rueil, une dame Fourneau fut assaillie, un soir près de la gare; elle fut violée et un coup de bâton sur la tête qui la laissa pour morte. Le bandit lui arracha son réticule et prit la fuite.

Le lendemain, à Chatou, Mlle Yvonne Lozonet était attaquée dans les mêmes conditions. Même agression le lendemain encore à la nuit tombante, au Vésinet, contre une dame Véret.

Enfin, avant-hier soir, Mlle Rosnoblet était à son tour victime du même bandit au Vésinet, mais cette fois l'individu ne put prendre la fuite, et le commissaire de police le mettait, après une courte lutte, en état d'arrestation.

L'ALCOOL TUE UN IVROGNE A SUCCOMBE A UNE CONGESTION A ARQUES

Un ouvrier qui travaillait au déchargement de fûts d'alcool, à 25 degrés, le nommé Pierre Jooz, âgé de 50 ans, au service d'un industriel, à Arques, avait, avant de terminer sa tâche, absorbé un demi-litre d'alcool.

Assommé par le poison, Jooz parvint à gagner l'estaminet de la rue Longue-neuse, qui refusa de le recevoir.

L'ivrogne fit quelques pas encore, puis s'affaissa sur le côté de la route. Il ne devait plus se relever, car dans la nuit, une congestion le frappa mortellement.

LE SALAIRE DES MINEURS

La réunion de Douai n'a pas abouti

Les patrons et les délégués ouvriers sont restés sur leurs positions

Les représentants des Syndicats ouvriers du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais et les représentants des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, se sont réunis à Douai le 7 janvier, à 10 heures du matin, et ont tenu le communiqué officiel, signé de MM. Laurent et Weymel, pour les patrons, et par Maës et Rossy pour les ouvriers, qui a été remis à la Presse à l'issue de la réunion.

M. Mercier, président de la délégation patronale exposa aux représentants des ouvriers, que depuis la dernière entrevue, le crise charbonnière a fait que la concurrence étrangère est devenue de plus en plus active et que les compagnies houillères ont arriéré à éviter un chômage trop important ont été obligés de consentir des diminutions de prix dont la dernière date du 15 janvier.

Ces baisses sont suivantes les zones de l'ordre de 10 à 15 francs sur les produits industriels; 30 à 35 francs sur les charbons avés; 35 à 40 francs sur les charbons domestiques.

Il est vrai que sur les charbons domestiques, la baisse a été beaucoup moins forte et que pour les agglomérés les mines ont tenu compte le relèvement du prix du bras, mais ces sortes de combustibles n'ont que fait une faible part dans la production, la réduction du prix de vente n'en est pas moins considérable.

Le exposé que dans ces conditions, une réduction des salaires s'impose et que les compagnies envisagent de faire le 15 janvier de 5 à 6 francs sur les salaires de base, les premiers de vie chère étant maintenus. Il y a que pour tenir compte des difficultés de la saison hivernale, il faut faire la baisse en deux fois partie au 15 janvier et partie au 1er février.

MM. Basty et Maës répondent que si la situation des compagnies est difficile en ce moment, il ne faut pas oublier que les salaires ont baissé de la vie n'a pas baissé dans nos régions et que par conséquent, il semble difficile de demander en ce moment aux mineurs, d'accepter une diminution de salaires.

Après un sussexion, M. Basty, président de la délégation ouvrière, lit la déclaration suivante :

« Les représentants des ouvriers font savoir aux représentants des patrons que tout en admettant pas les difficultés que nous apportent une gêne sérieuse pour l'économie de la production les houillères du Nord et du Pas-de-Calais déclarent que des mesures préventives ont été prises et que les salaires ne pourront être diminués dans des conditions sensibles les effets de concurrence qui paraissent inquiéter les représentants de ces houillères. »

Le gouvernement saisi de cette situation a donné l'assurance que tous ses efforts porteront sur ce qui concerne tout particulièrement les charbons de production française que les salaires du prix des transports seraient aussi sensible que possible.

En ce qui concerne l'approvisionnement des usines et des industries d'Etat, sans procéder à aucune limitation de production, nous pourrions être prises pour accorder la priorité à la production française.

Les charbons allemands introduits en France, en vertu du traité de paix ne gêneront pas la production française car nous pourrions nous charger davantage l'introduction de ces charbons, ce qui diminue très sensiblement le contingent du charbon.

Si ces mesures ne réalisent, si la situation économique continue à s'améliorer comme elle est soutenable pour tous et si les promesses de nos gouvernements sont tenues, la situation sera certainement moins mauvaise demain et sera meilleure ultérieurement.

Dans ces conditions et pour les raisons exposées tenant compte que le coefficient du coût de la vie est actuellement plus élevé que celui reconnu officiel, lors de l'entrevue du 18 mars 1921 et sur lequel il discute et nous pourrions discuter salaires appliqués à tous les travailleurs des mines de notre région, la délégation ouvrière demande à la délégation patronale de bien vouloir bien prendre en considération cette situation de fait et de nous proposer une discussion tendant à une diminution des salaires à ajuster cette question jusqu'au 15 février prochain.

M. Mercier répond que quelque soit le résultat de l'action gouvernementale la situation ne pourra être modifiée que dans six mois au moins et même un an en raison des marchés qu'on a dû conclure au début de janvier aux prix imposés par la concurrence étrangère et que d'ailleurs la réduction des frais de transport qui ne profite qu'aux clients ne pourra comme l'emploi du charbon français dans les usines de l'Etat qu'éviter un chômage et des mises en stocks trop importantes et ce nous auront leur plein effet qu'à longue échéance. Il conclut donc qu'il est absolument indispensable de faire immédiatement une première baisse, la seconde pouvant, comme il l'a proposé, n'avoir son effet qu'au printemps.

M. Basty déclare s'en tenir à sa déclaration. Dans ces conditions M. Mercier déclare que les Compagnies reprennent tout leur liberté. La séance est levée à 12 h. 30.

Une entrevue au Ministère

Dans l'après-midi d'hier, les délégués ouvriers se sont réunis au siège de la Fédération, place Carnot, à Douai.

Après un échange de vue, ils ont demandé par téléphone une entrevue au ministre des Travaux publics, qui a immédiatement accepté.

Une délégation, composée des députés M. Lefebvre, M. de Broqueville, M. de Broqueville, sera reçue MERCREDI à 15 heures, par M. Le Troquer, M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, assistera à l'entrevue.

Le Comité fédéral se réunira jeudi à Douai pour prendre connaissance du résultat de cette démarche.

Nous voulons espérer qu'une entente se fera et que les légitimes revendications des mineurs finiront par triompher de toutes les résistances. L'intérêt du pays commande cette heureuse solution.

Enseveli sous des décombres UN VIEILLARD DE MARLY FUT BLESSE ET MOURUT

Dans l'après-midi de vendredi, M. Jean-Baptiste Dangre, 76 ans, propriétaire, ex-marchand de bois, habitant à Marly, occupé dans son jardin à démolir une fondation établie par les Bobes, se trouvait occupé à ce travail d'entretien de maçon.

Soudain, un éboulement se produisit et M. Dangre fut enseveli sous des décombres. Ses parents et des voisins se précipitèrent sur le secours et purent après les longs efforts le retirer, mais le malheureux se plaignait de douleurs intenses.

On manda un docteur. Le praticien prodigua ses soins au blessé, mais tout fut inutile, car le vieillard mourut peu de temps après. Le défunt avait été conseiller municipal de Marly pendant plusieurs années. Ses funérailles auront lieu mardi, à 10 heures.